

Faculté des Lettres et des Sciences Humaines

Licence Professionnelle

Métiers du livre : documentation et bibliothèques

2020/2021

L'harmonisation du niveau de service de lecture publique à l'échelle du territoire communautaire Communauté de Communes Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse



Marine Simonnet

Stage effectué du 4 janvier au 3 avril 2021

Bibliothèque Rollinat à Argenton sur Creuse

Rapport de stage dirigé par

Yann Maisongrande

Assistant de conservation à la BFM



Une heure de lecture est le souverain remède contre les dégoûts de la vie
Montesquieu

Remerciements

Je remercie chaleureusement mes collègues de la bibliothèque d'Argenton sur Creuse qui m'ont accueillie à bras ouverts. Elles ont répondu à toutes mes questions, m'ont fait confiance et m'ont permis d'être un membre de l'équipe (je pense notamment à l'heure du conte). Merci à vous.

Un grand merci à Mme Luce Crespin, directrice des bibliothèques de la Vallée de la Creuse et mon maître de stage, pour m'avoir accompagnée dans toutes les facettes du métier de bibliothécaire et de directrice.

Je remercie également mon tuteur, M. Yann Maisongrande d'avoir été présent tout au long de mon stage et qui a répondu à mes nombreuses questions et réflexions. Il m'a été d'une grande aide pour la rédaction de ce rapport.

Je remercie aussi M. Frédéric Pirault pour m'avoir aidée à résoudre mes problèmes informatiques.

Enfin, je remercie la Communauté de Communes Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse de m'avoir fait confiance pour ce stage et de m'avoir permis d'intégrer l'équipe de la bibliothèque d'Argenton.

Droits d'auteurs

Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

« **Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de modification 3.0 France** »

disponible en ligne : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/>



Table des matières

Introduction	8
1. État des lieux du réseau intercommunal des bibliothèques de la Cc Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse	9
1.1. Caractéristiques de la population de l'intercommunalité	9
1.1.1. Répartition par âge	10
1.1.2. Répartition par sexe	11
1.2. Identification des besoins	12
2. Contexte de la mise en place d'un CTL et axes de structuration du projet	16
2.1. Contexte	16
2.2. Axes de structuration	17
2.2.1. Mise à niveau du réseau communautaire	17
2.2.2. Proposer un accès équitable aux ressources en matière de lecture publique	17
2.2.3. Développer les actions en direction de publics spécifiques	19
Conclusion	21
Références bibliographiques	22
Annexes	23

Table des tableaux

Tableau 1 : Tableau comparatif des données intercommunales et nationales	9
Tableau 2 : Population par tranches d'âges – INSEE Cc Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse 2017.....	11
Tableau 3 : Nombre d'abonnés inscrits par âge – Bibliothèques Vallée de la Creuse 2020..	11
Tableau 4 : Moyenne de la fréquentation des bibliothèques selon l'âge - Cinquante ans de pratiques culturelles en France, graphique 26	11
Tableau 5 : Nombre d'abonnés inscrits par âge et par sexe – Bibliothèques Vallée de la Creuse 2020.....	12

Introduction

La Communauté de Communes Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse est née de la fusion des Communautés de Communes du Pays d'Argenton sur Creuse et du Pays d'Éguzon-Val de Creuse, intervenue le 1^{er} janvier 2017. Elle regroupe 21 communes pour environ 20 000 habitants et son siège se situe à Argenton sur Creuse, la commune la plus importante avec 4 902 habitants.

La bibliothèque Rollinat d'Argenton sur Creuse a été créée en 1985 et est devenue intercommunale en 1996. Au sein de cette communauté, il existe 3 autres bibliothèques dont elle est la bibliothèque tête de réseau. La bibliothèque Sylvain Déglantine au Pêchereau et la bibliothèque Guillaume Baudé à Saint-Marcel sont créées et rejoignent le réseau de lecture publique en 1999, date à laquelle ces communes sont entrées dans la collectivité. Enfin, la bibliothèque George Sand à Saint-Gaultier, créée en 2013, est la dernière à rejoindre le réseau des bibliothèques de la Vallée de la Creuse, jusqu'à la fusion avec la Communauté de Communes d'Éguzon-Val de Creuse. C'est pour cette raison qu'il existe déjà un réseau de lecture publique au sein de la Communauté de Communes Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse.

Étant donné que les deux territoires qui ont fusionné, Argenton et Éguzon, ne proposaient pas la même offre en termes de lecture publique, il existe de fortes disparités d'accès à la lecture publique sur l'ensemble de la collectivité.

Il est donc nécessaire de procéder à un rééquilibrage afin de donner aux habitants une offre similaire sur l'ensemble du territoire. Pour ce faire, la Communauté de Commune a demandé à harmoniser le niveau de service de lecture publique à l'échelle du territoire communautaire.

Ce travail d'harmonisation pourra se faire grâce au contrat Territoire-Lecture¹. C'est un dispositif proposé par l'État qui permet de mettre en place des actions pour favoriser le développement de la lecture.

Dans un premier temps, je commencerai par faire un état des lieux du réseau avec les caractéristiques de la population et les identifications des besoins, et dans un deuxième temps j'expliquerai le contexte et les axes de structuration pour l'élaboration du CTL.

¹ *Les contrats territoire-lecture (CTL)*, <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Bibliotheques/Developpement-de-la-lecture-publique/Les-contrats-territoire-lecture-CTL>, (consulté le 8 janvier 2021).

1. État des lieux du réseau intercommunal des bibliothèques de la Cc Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse

1.1. Caractéristiques de la population de l'intercommunalité

La Communauté de Communes d'Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse regroupe 21 communes (19 857 habitants) dont 11 possédants une bibliothèque (Annexe 1). Elle comporte 26 établissements scolaires dont 21 groupes scolaires élémentaires, 3 collèges et 2 lycées.

Tableau 1 : Tableau comparatif des données intercommunales et nationales

Données intercommunales 2019 sur 11 établissements

Source : Bibliothèque Départemental de l'Indre (Annexe 1)

Données nationales 2016 sur 261 établissements²

Source : Bibliothèques municipales et intercommunales - Données d'activité 2016 Ministère de la Culture³

Type de bibliothèque		
BM1	36 %	21 %
BM2	0 %	39 %
BM3	9 %	30 %
Dépôt	36 %	
Point Lecture	18 %	
Ressources documentaires Livres, documents sonores et vidéos	70 199	49 220
Budget d'acquisition	37 459	48 020
Public et prêt		
Nombre d'inscrits	2 659	2 270
Nombre total de prêts	64 178	87 669
Horaires	80 heures	25 heures 50
Locaux	1 655 m ² ouvert au public 1 573 m ² de réserve à la bibliothèque d'Argenton	1 200 m ²

² De taille similaire, sur un territoire de 20 000 habitants

³ « synthese_2016_V1 - Copie.pdf ».

En moyenne, au niveau national, le nombre d'emprunteurs actifs en bibliothèque en 2016, pour une population de 20 000 habitants est de 2 270. La collectivité comptabilise 2 659 inscrits sur l'ensemble des bibliothèques grâce à un maillage actif du territoire. On remarque également que le nombre de prêts au sein de la collectivité (64 178) est légèrement en dessous de la moyenne nationale (87 669), ce qui justifie la démarche d'harmonisation qui devrait augmenter les prêts.

1.1.1. Répartition par âge

D'après les chiffres de l'Insee de 2017, nous remarquons qu'une majorité de la population est retraitée. On peut donc dire que la classe d'âge la plus importante est celle des plus de 60 ans.

En effet, il y a 37,4 % de personnes ayant 60 ans ou plus. Paradoxalement, ce sont ces personnes qui sont le moins inscrites en bibliothèque, 23 % sont inscrits dans une des bibliothèques du réseau de la Vallée de la Creuse (Argenton, St Gaultier, St Marcel et Le Pêchereau). Ce chiffre n'englobe que les personnes individuelles et non les personnes faisant partie d'un EHPAD puisque dans ce cas-là, c'est l'EHPAD qui est inscrit et non la personne elle-même. Ce chiffre de 23 % peut paraître peu par rapport au 37,4 % mais il est supérieur à la moyenne nationale qui est de 18 % pour les 63 ans et plus.

Nous savons que plus nous vieillissons, moins nous allons à la bibliothèque⁴. Ce peut être à cause d'une mauvaise vue, un problème pour se déplacer ou encore l'offre mise en place par les bibliothèques. Les bibliothèques de la Vallée de la Creuse ont à ce titre instauré une collection Gros Caractères et livres audio, ainsi que le portage à domicile.

La deuxième catégorie de personnes la plus présente sur le territoire est celle des 45 – 59 ans, elle représente 20,4 % de la population et seulement 15 % sont inscrits dans une des bibliothèques de la Vallée de la Creuse. Il y a donc - 5,4 points des 45 – 59 ans qui ne sont pas inscrits. Nous pouvons nous demander où sont ses personnes et pourquoi désertent-elles les bibliothèques. Ce peut être lié à la catégorie socio-professionnelle. On sait que les employés et ouvriers fréquentent moins les bibliothèques que les cadres ou professions intermédiaires⁵. En effet, le territoire comporte 13,2 % d'ouvriers, principalement des hommes, et âgés entre 25 et 54 ans pour la majorité (24,4 %).

C'est en-dessous de cet âge, 45 ans, que la tendance s'inverse, c'est-à-dire que nous fréquentons plus la bibliothèque avant 40 ans.

Le nombre d'enfants inscrits, 25 % sur 14,90 % d'enfants entre 0 et 14 ans sur le territoire, peut s'expliquer par le lien que la bibliothèque entretient avec l'école. De nombreuses classes viennent dans les bibliothèques de la Vallée de la Creuse pour une lecture de livres avec animation. En effet, par le biais de l'école, l'enfant découvre la bibliothèque et sera plus enclin à venir s'y inscrire. Hors crise sanitaire, chaque classe vient au moins 3 fois par an à la bibliothèque d'Argenton, notamment les maternelles et les primaires. Les centres aérés

⁴ *Les bibliothèques et l'accès des « seniors » et des personnes âgées à la lecture*, <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Documentation/Publications/Rapports-de-l-IGB/Les-bibliotheques-et-l-acces-des-seniors-et-des-personnes-agees-a-la-lecture>, (consulté le 29 mars 2021).

⁵ Philippe Lombardo et Loup Wolff, « Cinquante ans de pratiques culturelles en France », *Culture études*, 2020, n°2, n° 2, p. 43.

viennent également pendant les vacances scolaires et la bibliothèque d'Argenton organise des animations tout au long de l'année à destination des enfants (heure du conte, cinékids, etc.). Il faut enfin souligner l'appétence des enfants pour les livres. À chaque animation que j'ai pu faire, j'ai remarqué que les enfants aiment les livres et qu'on leur raconte des histoires. C'est quelque chose qu'il faut encourager et maintenir pour que l'enfant puisse se construire et transmettre à son tour ce qu'il vit à la bibliothèque. Les enfants sont également une passerelle pour attirer la famille à la bibliothèque.

Tableau 2 : Population par tranches d'âges – INSEE Cc Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse 2017⁶

0 à 14 ans	15 à 29 ans	30 à 44 ans	45 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans ou plus
14,90 %	12 %	15,40 %	20,40 %	21,40 %	16 %

Tableau 3 : Nombre d'abonnés inscrits par âge – Bibliothèques Vallée de la Creuse 2020

0 à 14 ans	15 à 29 ans	30 à 44 ans	45 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans ou plus
25 %	18 %	18 %	15 %	16 %	7 %

Tableau 4 : Moyenne de la fréquentation des bibliothèques selon l'âge - Cinquante ans de pratiques culturelles en France, graphique 26⁷

15 à 28 ans	23 à 38 ans	33 à 48 ans	43 à 56 ans	53 à 64 ans	63 à 72 ans	73 à 83 ans
40,4 %	27,4 %	28 %	22 %	18,5 %	18 %	18 %

1.1.2. Répartition par sexe

La lecture est une activité féminine, ce qui se ressent quand on regarde les chiffres des bibliothèques de la Vallée de la Creuse. Tout d'abord, il y a plus de femmes sur le territoire, toujours d'après l'Insee, que d'hommes (10 409 femmes pour 9 448 hommes). Nous pouvons même préciser que ce sont principalement des femmes retraitées, 40,2 % contre 34,3 % d'hommes retraités. Cela s'explique tout simplement par le fait que les femmes vivent plus longtemps que les hommes.

La lecture est donc une activité perçue comme étant féminine dans l'esprit des gens. En effet, il y a 1 476 femmes (66 %) inscrites contre 756 hommes (34 %). J'ai remarqué aussi

⁶ Insee - Cc Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200068872>, (consulté le 5 avril 2021).

⁷ P. Lombardo et L. Wolff, « Cinquante ans de pratiques culturelles en France », art cit.

que ce sont souvent les mamans qui amènent les enfants à la bibliothèque et que, pendant que les enfants choisissent leurs livres ou sont en animation, elles en profitent pour emprunter des documents, ce qui peut expliquer qu'entre 30 et 44 ans, il y ait plus de femmes inscrites (13 %) que d'hommes (5 %). De même, il y a plus de jeunes filles inscrites (15 %) que de jeunes garçons (10 %), ce que j'ai également remarqué quand j'étais à l'accueil. Nous pouvons nous demander pourquoi les garçons viennent moins à la bibliothèque à partir de l'adolescence, pourquoi la lecture est-elle genrée alors qu'elle est neutre et apporte les mêmes choses (empathie, concentration, divertissement, développement de la mémoire, etc.) aux femmes comme aux hommes.

Tableau 5 : Nombre d'abonnés inscrits par âge et par sexe – Bibliothèques Vallée de la Creuse 2020

	0 à 14 ans	15 à 29 ans	30 à 44 ans	45 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans ou plus	Total
Hommes	10 %	8 %	5 %	4 %	5 %	2 %	34 %
Femmes	15 %	10 %	13 %	11 %	11 %	5 %	66 %

De ces chiffres, il ressort que la population la plus répandue sur le territoire est celle des personnes âgées, c'est pour cela que les bibliothèques de la Vallée de la Creuse ont mis en place une offre adaptée à ce public et souhaitent élargir cette offre. Il ressort ensuite que les enfants sont présents à la bibliothèque, que ce soit en individuel quand ils viennent avec leurs parents, ou en collectif avec l'école, d'où la nécessité d'avoir une bonne offre documentaire en direction de la jeunesse. Enfin, ce sont les femmes qui fréquentent le plus la bibliothèque et cela se ressent aussi dans le métier, puisque toutes les bibliothécaires du réseau, professionnelles comme bénévoles, sont des femmes.

Est-ce que le diagnostic qui est en cours, va faire ressortir la même chose ? Ces chiffres sont-ils le reflet du territoire ? Est-ce que les élus et les bibliothécaires vont confirmer ou refuser ces constats chiffrés ? Ces questions trouveront réponse avec l'élaboration du diagnostic.

1.2. Identification des besoins

L'identification des besoins du réseau en matière de lecture publique se fait par un diagnostic qui comporte deux parties⁸. La première est menée par la Bibliothèque Départementale de l'Indre (BDI) à raison d'une réunion par mois, jusqu'à juin. La BDI sera accompagnée des bibliothécaires du réseau, des élus et de la vice-présidente à la culture de la Communauté de Communes. Toutes ces personnes forment le comité technique. Ces réunions ont pour but de faire un état des lieux, de mettre au jour les forces et les faiblesses du réseau. Cette étape est la première dans l'obtention d'un contrat territoire-lecture. Chaque réunion porte sur un thème et se fait dans différentes bibliothèques du réseau afin d'avoir une vue d'ensemble sur les établissements publics et les personnes qui y travaillent.

⁸ C'est la directrice des bibliothèques de la Vallée de La Creuse qui a soumis l'idée de faire appel à un cabinet d'étude à la collectivité afin d'avoir un regard extérieur et des propositions nouvelles.

La Bibliothèque Départementale de l'Indre est un service culturel du Département de l'Indre. Elle possède une politique départementale de lecture publique afin de donner accès à la culture, à la lecture et à l'information pour tous et participe à l'aménagement du territoire. En 2011, le Conseil départemental a arrêté un Plan de développement de lecture publique afin d'aménager un réseau de bibliothèques structuré à l'échelle départementale pour harmoniser les politiques de lecture. Une des missions⁹ de la BDI consiste à apporter conseil et accompagnement dans les projets d'aménagement du territoire. Elle a déjà établi un diagnostic pour la Communauté de Communes Brenne-Val de Creuse, elle possède donc l'expérience et l'expertise pour mener à bien notre projet de diagnostic de territoire.

Une fois cette première partie terminée, un cabinet d'étude, Mosquito¹⁰, accompagnera, à partir de juin, le comité technique afin de proposer un schéma de développement¹¹ à la suite du diagnostic réalisé par la BDI.

La première réunion, pilotée par la BDI, s'est déroulée à Argenton et présentait le projet d'harmonisation du niveau de service de lecture publique à l'échelle du territoire communautaire.

La BDI a diagnostiqué deux types de bibliothèques : les bibliothèques actives et les bibliothèques en sommeil. Les bibliothèques actives sont celles d'Argenton, de St Gaultier, de St Marcel, du Pêchereau, de Velles, d'Éguzon, de Mosnay et de Badecon-le-Pin. Les bibliothèques en sommeil sont celles de Chasseneuil, du Menoux et du Pont-Chrétien.

L'objectif à long terme est de proposer un fonctionnement en réseau élaboré afin d'équilibrer les structures et les collections puisque les offres ne sont pas identiques sur le territoire, de rendre les bibliothèques plus vivantes, d'aller au-delà du simple prêt de document, d'équilibrer les moyens financiers (il y a plus de facilité à avoir de l'aide en réseau que seul), d'harmoniser les pratiques pour apporter au public une facilité d'accès et une amplitude horaire plus grande, et de favoriser la collaboration.

La BDI a rappelé ses engagements ainsi que ceux du conseil départemental et a précisé que ces derniers ne changeraient pas une fois la mise en place du réseau. Elle maintient le prêt de collections et d'animations, les échanges de documents dans ses locaux et les ressources numériques, le service de réservation et l'aide logistique ainsi que les subventions telles que le fond bibliothèque ou celles apportées par la DRAC.

Elle précise également que la circulation des documents et du personnel est très importante en réseau, d'où la nécessité d'en parler pour savoir si et comment on le met en place car c'est tout une logistique à instaurer (navettes, véhicules, outils de communication, local de stockage et de tri, etc.). Il en va de même pour la communication, en effet, il est important de faire circuler l'information afin d'avoir une cohérence sur le territoire et de ne pas avoir d'animation en double.

Elle recommande d'avoir une carte commune avec des conditions d'inscription, d'emprunt et de retour identiques pour ne pas perdre l'utilisateur, ainsi qu'un catalogue unique et informatisé en réseau pour que l'utilisateur puisse emprunter et retourner dans chaque bibliothèque du réseau.

⁹ *Missions de la BDI*, <https://www.biblio36.fr/reseau/missions-et-historique/14-missions>, (consulté le 31 mars 2021).

¹⁰ « Mosquito conseil - plaquette de présentation.pdf ».

¹¹ « Mosquito conseil -Proposition d'intervention _ CC Vallée de la Creuse V2.pdf ».

La BDI a abordé le désherbage, qui consiste à retirer des rayonnages des documents abîmés ou périmés au moment du reclassement, et à les remplacer par des nouveautés par exemple, et les alternatives au pilon : recyclage, braderie, boîtes à livres, etc. Les boîtes à livres font réagir car elles ne sont pas toujours très bien gérées. Normalement, c'est aux usagers de gérer eux-mêmes les boîtes à livres qu'ils fréquentent mais certains les utilisent comme dépotoir. C'est pour ça que certaines bibliothécaires et élues pensent qu'il serait judicieux de nommer quelqu'un pour s'en occuper. Les boîtes à livres peuvent également être un moyen d'aider les personnes qui n'osent pas entrer dans une bibliothèque, d'où la nécessité de bien les utiliser.

La deuxième réunion, toujours animée par la BDI, a eu lieu à Pommiers et portait sur les collections. Cette réunion a surtout permis de présenter les possibilités et de se poser des questions sur comment les bibliothèques et leurs personnels peuvent s'organiser pour harmoniser leurs collections et leur accessibilité.

Pour la prochaine réunion, qui a lieu au mois d'avril, la BDI a prévu de faire un petit bilan concernant les collections afin de répondre aux questions du comité et de décider quelles directions prendre.

Un fonds documentaire (comprenant livres, CD et DVD) doit être équilibré à la fois pour les inscrits et les non-inscrits. Quand une bibliothèque est seule, elle se doit de posséder un fonds général (romans, lectures adolescentes, bandes-dessinées, DVD, albums jeunesse, polars, etc.) afin de plaire au plus grand nombre. En revanche, quand une bibliothèque est en réseau, elle peut se spécialiser, par exemple en architecture médiévale, car le fonds général sera disponible grâce à la circulation des documents sur le réseau. Se spécialiser peut être une solution pour les petites bibliothèques car ayant peu de place, elles ne peuvent pas toujours proposer une bonne offre documentaire. En effet, une petite bibliothèque avec un fonds général proposera de tout mais en petite quantité.

Actuellement, les fonds des documents des bibliothèques sont municipaux, sauf pour les bibliothèques de la Vallée de la Creuse qui ont un fonds intercommunal. Il y a deux possibilités pour la mise en réseau. La première est de transmettre la responsabilité et la propriété du fonds à la Communauté de Communes avec un budget intercommunal et ce fonds tournerait sur le réseau. La deuxième est de conserver la situation actuelle. La question de savoir comment sera géré le fonds propre à chaque bibliothèque avant la mise en réseau a aussi été posée : est-ce que chacun garde son fonds propre et le met à disposition du réseau ou est-ce qu'on transfère ce fonds à l'intercommunalité ? De même pour le fonds acquis après la mise en réseau : est-il acquis par l'intercommunalité ou par les municipalités ?

Concernant le budget, il y a trois possibilités : un budget intercommunal avec des acquisitions¹² partagées ce qui implique une concertation entre toutes les structures, un budget intercommunal réparti dans chaque bibliothèque, ou un budget qui reste municipal. L'idée serait d'avoir une personne responsable du budget sur le réseau mais en gardant la concertation entre les bibliothèques pour éviter d'avoir la même offre documentaire.

Vient ensuite la question des acquisitions, qui s'en occupe et comment. Elles peuvent être gérées par l'ensemble des bibliothèques du réseau ou uniquement par la bibliothèque tête

¹² Acquisition = achat

de réseau (actuellement celle d'Argenton sur Creuse). Une personne référente pour valider les commandes est envisageable. La BDI a conseillé de travailler avec les fournisseurs locaux. En effet, le prix du livre étant fixe, il n'y a aucun intérêt à chercher qui est le moins chère. Cette mise en réseau des acquisitions nécessite une politique d'acquisition¹³ et d'une charte des collections¹⁴.

Concernant les dons, il faut uniformiser les pratiques. Actuellement, les bibliothèques de la Vallée de la Creuse ne prennent pas de dons mais la bibliothèque de Pommiers, faute de budget, ne fonctionne qu'avec des dons. À nouveau, il faut établir une charte pour ordonner ce service. La BDI a conseillé de faire signer un document rappelant les pratiques au donateur afin de bien faire comprendre qu'un tri sera fait et qu'on ne pourra pas tout mettre sur les étagères (faute de place ou d'intérêt).

Qui dit réseau de lecture publique, dit circulation des documents. Comment la met-on en place ? La BDI rappelle que, pour susciter un attrait, il faut faire tourner régulièrement les collections pour offrir des nouveautés aux usagers. Directement liée à cette circulation, se pose la question des moyens humains. Si un recrutement est décidé, en plus du personnel actuel, le poste devra prendre en compte l'aspect réseau. C'est ce qu'on appelle un bibliothécaire intercommunal. Ainsi la circulation d'une « navette » entre les établissements amène le besoin pratique d'un véhicule mais aussi la nécessité de fixer des règles de circulation pour les documents, un rythme de desserte, etc.

Le dernier point abordé concerne l'harmonisation des pratiques. L'idéal est d'avoir des règlements communs (règlement intérieur, règlement d'utilisation de poste informatique, conditions d'inscription ...) tout en gardant à l'esprit qu'il est intéressant de conserver une certaine fluidité dans les règles pour qu'elles ne soient pas trop contraignantes. Concernant les horaires, la BDI conseille de garder au moins une bibliothèque ouverte sur le territoire, cette question sera plus abordée durant la réunion portant sur les bassins de vie. L'uniformisation passe aussi par la carte commune du lecteur, là aussi il faut décider des conditions d'inscription : gratuité pour tous ? Uniquement pour les habitants de la collectivité ?

Il faut enfin penser à une charte graphique commune afin que l'utilisateur puisse identifier tout de suite les bibliothèques du territoire. Par exemple, nous pouvons reprendre les couleurs de la collectivité qui sont le bleu et le jaune orangé afin de créer un repère visuel.

¹³ Sert à « démontrer que les achats qu'ils effectuent sont issus d'une réflexion collective qui ne se limite pas à leur conviction personnelle ou à la pression des utilisateurs » - Association des Bibliothécaires de France, *La politique d'acquisition en 12 points*, <http://www.abf.asso.fr/6/144/49/ABF/la-politique-d-acquisition-en-12-points>, (consulté le 5 avril 2021).

¹⁴ Texte de référence pour la constitution et le développement des collections de la bibliothèque.

2. Contexte de la mise en place d'un CTL et axes de structuration du projet

2.1. Contexte

Ce diagnostic a pour but d'aider à l'élaboration du contrat Territoire-Lecture afin d'harmoniser le réseau des bibliothèques à l'échelle du territoire communautaire.

Afin de recueillir le maximum d'informations sur son élaboration, mon maître de stage et moi-même avons contacté la DRAC, représentante de l'État, qui nous a rappelé à quoi il servait et comment bien l'exploiter. Il servira donc à harmoniser le niveau de lecture publique à l'échelle intercommunale en proposant un accès équitable pour tous. La DRAC participe au financement à hauteur de 50 %.

Comme dit précédemment, le diagnostic se fait sur l'année 2021. Faisant partie du CTL (Annexe 2), il sera complété à l'aide du cabinet d'étude Mosquito qui interviendra à partir de juin. La DRAC a proposé de signer le CTL en juin afin de prendre en compte la rémunération du cabinet d'étude, puisqu'elle apparaît sur le plan de financement (Annexe 2).

Étant donné que nous rédigeons le CTL avant d'avoir terminé le diagnostic, il y aura des ajustements à apporter. De même, certaines actions du CTL seront affinées au fur et à mesure de l'état des lieux et des besoins du réseau en lecture publique.

La Communauté de Communes Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse et la DRAC Centre-Val de Loire signeront donc le contrat Territoire-Lecture fin juin.

Une fois toutes ces informations en main, nous avons commencé à élaborer notre CTL.

Au cours de l'élaboration de ce contrat Territoire-Lecture, nous avons échangé avec le président de la Communauté de Communes et la vice-présidente à la culture pour les tenir au courant de nos avancées et avoir leur avis. C'est à l'issue d'une de ces discussions que nous avons convenu de l'enveloppe et du fait de chercher d'autres subventions, telles que le fonds Leader¹⁵, le Pact¹⁶ pour les animations, le Ciclic¹⁷ et la Caf pour la petite enfance.

Une première ébauche du CTL est rédigée (Annexe 4). La prochaine étape est donc d'échanger avec la DRAC afin de parvenir à un CTL qui convient aux deux parties pour pouvoir être signé fin juin.

¹⁵ LEADER : programme européen au service du développement rural, <https://www.europe-direct-ppa.fr/leader-fonds-europeens/>, 8 décembre 2016, (consulté le 14 mars 2021).

¹⁶ Projets Artistiques et Culture de Territoire (P.A.C.T.), <https://www.cepravoi.fr/pages/pact/>, (consulté le 14 mars 2021).

¹⁷ Ciclic.fr, <https://ciclic.fr/>, (consulté le 14 mars 2021).

2.2. Axes de structuration

Le CTL a deux objectifs : structurer le réseau et élargir les publics. Pour ce faire, trois axes sont développés avec trois actions chacun.

2.2.1. Mise à niveau du réseau communautaire

Le premier axe consiste à mettre à niveau le réseau communautaire. En effet, toutes les bibliothèques ne proposent pas la même offre que ce soit en termes d'animations et de documents.

La première étape est donc d'élaborer un diagnostic pour travailler sur les points faibles.

Ensuite, il s'agit d'harmoniser le niveau de service avec un socle commun comprenant une carte et un catalogue communs afin d'avoir une bonne circulation des documents. Pour ce faire, il faut informatiser les bibliothèques puisque ce n'est pas le cas pour le moment.

Enfin, nous prévoyons une action pour proposer des orientations visant à développer le réseau, à la suite du schéma de développement que le cabinet d'étude Mosquito proposera. L'idée de faire appel à ce cabinet est d'apporter un regard et une expertise extérieurs afin de bien cerner les envies de chacun, élus et bibliothécaires, ainsi que d'accompagner le réseau dans ces décisions.

2.2.2. Proposer un accès équitable aux ressources en matière de lecture publique

Le deuxième axe consiste à proposer un accès équitable aux ressources en matière de lecture publique.

Tout d'abord, il est prévu de former le personnel. Les quatre bibliothèques du réseau de la Vallée de la Creuse sont gérées par des professionnelles. Les autres bibliothèques sont gérées par des bénévoles. Ces différences peuvent entraîner une inégalité d'offre et de service sur le territoire. Permettre aux bénévoles et aux professionnels de se former serait un bon moyen de pallier cet écart. Afin de permettre aux bibliothécaires (professionnels et bénévoles) d'acquérir de nouvelles compétences et ainsi enrichir et améliorer l'offre de service de la bibliothèque, la BDI anime des formations chaque année : médiation numérique, concevoir un fonds « Facile à Lire »¹⁸, accueil de classe, lecture à voix haute, etc.

Ensuite, il s'agit de développer la médiation numérique. La bibliothèque d'Argenton souhaiterait acquérir des liseuses puisque la BDI va proposer des livres numériques. Ce nouveau service permettrait de familiariser les habitants du territoire aux ressources numériques et ainsi réduire la fracture numérique qui peut exister entre les territoires

¹⁸ Facile à Lire fait partie de l'axe 3 – Développer les actions en direction de publics spécifiques que nous verrons plus loin

métropolitains et les territoires ruraux. De plus, la bibliothèque souhaite faire découvrir le concept de réalité virtuelle par le biais de démonstrations avec un casque¹⁹.

Enfin, il convient de développer les actions d'animations communes. Il existe trois types d'animation en intercommunalité. Pour le moment, il n'y a que des animations locales telles que l'heure du conte, l'accueil de classe, ou le club de lecture sur le réseau. Elles ont lieu principalement à la bibliothèque d'Argenton sur Creuse. La bibliothèque d'Éguzon accueille également des classes. Le but à long terme serait de proposer ces animations dans les autres bibliothèques du réseau.

Afin de faire vivre le réseau de lecture publique, il serait intéressant de mettre en place des animations itinérantes. Par exemple, si un auteur vient à la bibliothèque d'Argenton, l'idée serait qu'il se rende tour à tour dans deux ou trois bibliothèques du réseau pour permettre au plus grand nombre de le rencontrer et ainsi potentiellement susciter un intérêt pour la lecture et élargir le public de la bibliothèque.

L'animation globale va plus loin car elle implique une réflexion collective afin de mettre en place une animation répartie sur le réseau. Elle permet aussi le croisement des publics car chaque bibliothèque met en place une partie de l'animation commune.

En concertant l'équipe de la bibliothèque et la collectivité, des projets d'animation ont émergés :

- Le label « Terre de Jeux 2024²⁰ » : en 2024, les Jeux Olympiques auront lieu en France. La collectivité souhaite prendre part à cette aventure en devenant « Terre de Jeux 2024 » ce qui lui permet de valoriser son territoire et de mettre en avant le sport dans le quotidien des habitants. Les différents services de la collectivité mettront donc en place des animations et activités autour du sport.

Pour les bibliothèques, il est possible de mettre en place des expositions²¹, des concours²², des projections cinématographiques²³, une course interbibliothèques²⁴, etc.

- Lire à la plage à Éguzon : notamment pendant les vacances d'été car c'est là que les touristes et les habitants se retrouvent pour profiter du lac et de ses activités. L'idée est de proposer une collection de livre avec un mobilier adapté et attribué ainsi que des balades contées.
- Une animation création d'outils de médiation textile²⁵, ce qui permettrait de créer un partenariat avec le Musée de la Chemiserie et de l'Élégance masculine d'Argenton et

¹⁹ *Le casque à réalité virtuelle arrive en bibliothèque !*, <https://mdo.oise.fr/numerique/materiels-numeriques/161-jeux-video/2773-le-casque-a-realite-virtuelle-en-bibliotheque>, (consulté le 22 mars 2021).

²⁰ *Terre de Jeux 2024*, <https://terredejeux.paris2024.org>, (consulté le 14 mars 2021).

²¹ Le sport à travers les livres.

²² Inventer son sport olympique avec un règlement.

²³ La médiathèque départementale de Lozère a mis en place en 2017 « Filmer le sport ». L'idée était de montrer comment le sport nous traverse et traverse notre société dans ses différents aspects : sociologique, historique, politique, technique...

²⁴ Étant donné que le réseau possède plusieurs bibliothèques, l'idée serait de mettre en place une course pour les rejoindre et potentiellement les faire découvrir.

²⁵ Tel que les raconte-tapis. Ce sont des tapis en tissu et en volume qui donnent un décor à histoire racontée.

l'association Le Fil Vert²⁶. Cette animation a aussi la particularité de mettre sur un pied d'égalité les professionnelles et les bénévoles. Une fois le tapis à histoire créé, il peut circuler sur les différents services liés à la petite-enfance, tels que la crèche et le Relais Assistantes Maternelles.

- Le prix Lirenbib²⁷, « Lire à la bibliothèque », a pour objectif d'encourager la lecture de livres aux moins de 3 ans pas encore scolarisés. Un partenariat entre les bibliothèques de la Vallée de la Creuse et le Relais assistantes maternelles est déjà instauré, l'idée est de le maintenir à l'échelle intercommunale.

2.2.3. Développer les actions en direction de publics spécifiques

Le troisième axe consiste à développer les actions en direction des publics spécifiques.

Tout d'abord, les publics en difficulté avec un fonds « Facile à Lire »²⁸. Cette collection est pour les personnes en situation d'illettrisme ou en difficulté avec l'écrit. En effet, certaines personnes ne se sentent pas à l'aise dans une bibliothèque et pensent que ce n'est pas fait pour eux. La bibliothèque, avec tous ses livres, peut paraître effrayante, cette collection est donc là pour les aider à choisir, pour les mettre à l'aise et pour rendre la bibliothèque plus sympathique. « Facile à Lire » est visuellement différent du reste des collections car il a un mobilier attribué et adapté. L'idée est de décliner une gamme de mobilier pour qu'il puisse s'insérer, toutes tailles confondues, aussi bien dans les bibliothèques que dans les entreprises qui le souhaitent.

Ensuite, nous nous intéressons à la jeunesse avec l'intervention d'auteurs comme Pierre Delye ou Christian Voltz. La bibliothèque d'Argenton souhaite inviter un auteur par an, comme elle le faisait auparavant. Ce serait l'occasion pour les scolaires de rencontrer et d'échanger avec des écrivains. Christian Voltz, en plus d'écrire des albums, propose des expositions²⁹ et des spectacles vivants³⁰. Ce serait l'occasion d'établir un partenariat avec la salle de spectacle de l'Avant-Scène, situé à Argenton, et de donner un premier aperçu du spectacle aux enfants. En effet, la bibliothèque aimerait mettre en place une école du spectateur pour habituer les tout-petits au monde du spectacle. Pour ce faire, la bibliothèque d'Argenton anime assez régulièrement des cinékids³¹.

Le « café-parent » est également quelque chose que la bibliothèque d'Argenton souhaite instaurer car c'est dans le prolongement de la mise en place de son fonds « Être parent ». Cette animation prendrait la forme de réunions thématiques (développement du langage, alimentation, sommeil, écrans, place de la lecture chez l'enfant, etc.). Ces réunions ont déjà

²⁶ Collectif local de citoyens créé afin de sensibiliser à la réduction des déchets. Ils proposent la tenue d'ateliers de fabrication et distribution d'objets recyclés pour réduire les déchets (sacs à vrac, cabas, tawashi...)

²⁷ *Argenton : le palmarès du prix Lirenbib en comité restreint*,

<https://www.lanouvellerepublique.fr/indre/commune/argenton-sur-creuse/argenton-le-palmares-du-prix-lirenbib-en-comite-restreint>, (consulté le 14 mars 2021).

²⁸ *Facile à lire*, <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Bibliotheques/Facile-a-lire>, (consulté le 14 mars 2021).

²⁹ *Christian Voltz*, <https://christianvoltz.com/expositions/>, (consulté le 14 mars 2021).

³⁰ *Christian Voltz*, <https://christianvoltz.com/spectacles-vivants/>, (consulté le 14 mars 2021).

³¹ C'est une séance de cinéma à la bibliothèque avec des courts-métrages adaptés aux enfants de 3 à 6 ans. Ces séances permettent d'avoir une première approche du cinéma.

lieu à la crèche³². L'idée est de déplacer ces réunions thématiques à la bibliothèque afin d'attirer un nouveau public et de permettre aux parents de découvrir autrement la bibliothèque.

Enfin, les personnes âgées puisque ce sont une grande majorité des habitants de la Communauté de Communes et pourtant il y a 14,4 % non-inscrits dans une des bibliothèques de la Vallée de la Creuse. L'idée est de développer à l'échelle intercommunale, le portage de livre et/ou de documents à domicile, que ce soit dans les foyers ou dans les résidences seniors en location à Éguzon. En effet, 27,6 % des 60 – 79 ans vivent seuls et 50,7 % des 80 ans ou plus. En effet, tout le monde ne peut pas se rendre à la bibliothèque, c'est donc à la bibliothèque d'aller à eux. Il serait également intéressant de travailler avec les associations d'aide à domicile pour toucher plus de personnes et pour mieux organiser ce service car le territoire de l'intercommunalité est vaste.

Cette idée n'est pas nouvelle car une étude a déjà été menée en 2015 par la bibliothèque d'Argenton.

³² Nous avons demandé au RAM et à la crèche leur avis sur les actions du CTL concernant la jeunesse et plus particulièrement la petite-enfance.

Conclusion

L'harmonisation du niveau de service de lecture publique à l'échelle du territoire communautaire est une volonté de la Communauté de Communes Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse. Elle se fera par le biais d'un contrat Territoire-Lecture.

La signature d'un CTL est une opportunité pour la collectivité car elle lui permet de développer la lecture publique au sein de son territoire. En effet, il existe des disparités au sein du réseau, toutes les bibliothèques ne proposent pas la même offre et tous les publics ne sont pas représentés au sein de la bibliothèque.

Le diagnostic du réseau actuel est une étape importante car il permettra d'aider à la décision des actions à mettre en place afin d'élargir le public et de structurer la mise en réseau des 11 bibliothèques, sans oublier les communes ne possédant pas de bibliothèques. Ces actions peuvent être amenées à changer et/ou à être affinées suivant le résultat du diagnostic.

Les prochaines réunions aborderont les thèmes suivants : harmonisation des pratiques, informatique et ressources numériques, animations et services, territoire et équipes et territoire et publics. Il reste encore de longues discussions à mener, et de nombreux essais, avant de mettre au point un réseau de lecture publique opérationnel mais la volonté est là.

Les axes et actions pourront évoluer par la suite car le CTL est renouvelable 1 fois pour 3 ans si les évaluations, faites chaque année par le comité de pilotage, sont positives.

Étant donné que les hommes sont peu présents à la bibliothèque, on pourrait envisager d'orienter un axe sur ce public afin de susciter chez eux le goût de la lecture. Il en est de même pour les adolescents, pourquoi ne pas envisager des actions pour leur faire découvrir autre chose que les bandes-dessinées et les mangas afin de leur ouvrir d'autres horizons. De plus, la bibliothèque d'Argenton a, depuis maintenant quelques années, acheté des jeux de société, il pourrait être intéressant d'orienter des actions dans ce sens-là afin de développer le jeu de société au sein des bibliothèques.

Le CTL est un vrai outil pour mettre en place des actions qui permettront au plus grand nombre de se retrouver à la bibliothèque, ou en-dehors, afin de partager un bon moment autour de la lecture et de l'imagination.

Références bibliographiques

LEADER : programme européens au service du développement rural, <https://www.europe-direct-ppa.fr/leader-fonds-europeens/>, 8 décembre 2016, consulté le 14 mars 2021.

FRANCE Association des Bibliothécaires de, *La politique d'acquisition en 12 points*, <http://www.abf.asso.fr/6/144/49/ABF/la-politique-d-acquisition-en-12-points>, consulté le 5 avril 2021.

LOMBARDO Philippe et WOLFF Loup, « Cinquante ans de pratiques culturelles en France », *Culture études*, 2020, n°2, n° 2, p. 96.

Les contrats territoire-lecture (CTL), <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Bibliotheques/Developpement-de-la-lecture-publique/Les-contrats-territoire-lecture-CTL>, consulté le 8 janvier 2021.

« synthese_2016_V1 - Copie.pdf ».

Les bibliothèques et l'accès des « seniors » et des personnes âgées à la lecture, <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Documentation/Publications/Rapports-de-l-IGB/Les-bibliotheques-et-l-acces-des-seniors-et-des-personnes-agees-a-la-lecture>, consulté le 29 mars 2021.

Insee - Cc Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200068872>, consulté le 5 avril 2021.

Missions de la BDI, <https://www.biblio36.fr/reseau/missions-et-historique/14-missions>, consulté le 31 mars 2021.

« Mosquito conseil - plaquette de présentation.pdf ».

« Mosquito conseil -Proposition d'intervention _ CC Vallée de la Creuse V2.pdf ».

Projets Artistiques et Culture de Territoire (P.A.C.T.), <https://www.cepravoi.fr/pages/pact/>, consulté le 14 mars 2021.

Ciclic.fr, <https://ciclic.fr/>, consulté le 14 mars 2021.

Le casque à réalité virtuelle arrive en bibliothèque !, <https://mdo.oise.fr/numerique/materiels-numeriques/161-jeux-video/2773-le-casque-a-realite-virtuelle-en-bibliotheque>, consulté le 22 mars 2021.

Terre de Jeux 2024, <https://terredejeux.paris2024.org>, consulté le 14 mars 2021.

Argenton : le palmarès du prix Lirenbib en comité restreint, <https://www.lanouvellerepublique.fr/indre/commune/argenton-sur-creuse/argenton-le-palmares-du-prix-lirenbib-en-comite-restreint>, consulté le 14 mars 2021.

Facile à lire, <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Bibliotheques/Facile-a-lire>, consulté le 14 mars 2021.

Christian Voltz, <https://christianvoltz.com/expositions/>, consulté le 14 mars 2021.

Christian Voltz, <https://christianvoltz.com/spectacles-vivants/>, consulté le 14 mars 2021.

Annexes

Annexe 1. Statistiques 2019 des établissements de lecture publique par la BDI	24
Annexe 2. Plan CTL	26
Annexe 3. Plan de financement	27
Annexe 4. Contrat Territoire-Lecture	28
Annexe 5. Organigramme	33

Annexe 1. Statistiques 2019 des établissements de lecture publique par la BDI

Statistiques 2019						
	Argenton-sur-Creuse *	Badecon-le-Pin	Chasseneuil BIB SANS ACTIVITE	Eguzon-Chantôme	Le Menoux	Mosnay
Normes:BM1/BM2/BM3/ Dépôt/Pt lecture	BM1	Dépôt	Point lecture	BM3	Dépôt	Dépôt
Personnel Pro et bénévole	7 pros	2 bénévoles	0	7 bénévoles	1 bénévole	1 salarié (animation)
Surface (m ²)	1 573 m ² accès public 869 m ²	20 m ²	40 m ²	96 m ²	45 m ²	25 m ²
Nbre d'heures d'ouverture hebdo	29h/ 6 jrs	1h30/ 1 jr	0h	8h/ 4 jrs	2h/ 1 jr	2h/ 1 jr
Budget d'acquisition	34 100 €* 2 000 €* 41 623	0 €	0 €	1 009 €	-	0 €
Budget d'animation	2 000 €* 41 623	0 €	0 €	100 €	-	0 €
Collections (titres)	148	286	666	3 897	-	482
Fonds BDI	26 436	825	69	898	522	996
Nbre de prêts (2019)	1 762	17	0	2 030	-	271
Nbre d'adhérents	Carthame version 1.3.6.11	Pas d'informatisation	Pergame	BCDI	Pas d'informatisation	Orphée
Gestion informatique/logiciel	Oui 3 postes + Wifi	Non	Non	Oui 1 poste + Wifi	Non	Non Wifi
Accès internet public	9 344	170	0	1 102	-	1 087
Nbre de postes informatique						
Fréquentation (2019)						

* Données propres au réseau de bibliothèques de la Vallée de la Creuse

L'année 2019 a été marquée par de gros travaux de rénovations à la bibliothèque d'Argenton

La bibliothèque de Pommières ne fait pas encore partie du "réseau BDI"

	Le Pêcheureau *	Le Pont-Chrétien- Chabenet	Saint-Gaultier *	Saint-Marcel *	Velles
Normes:BM1/BM2/BM3/ Dépôt/Pt lecture	BM1	Dépôt	BM1	BM1	Point lecture
Personnel Pro et bénévole	*	1 salarié	*	*	4 bénévoles
Surface (m²)	135 m²	20 m²	172 m²	119 m²	114 m²
Nbre d'heures d'ouverture hebdo	7h/ 3 jrs	1h/ 1jr	14h/ 4 jrs	7h/ 3 jrs	9h/ 4jrs
Budget d'acquisition	*	0 €	*	*	2 350 €
Budget d'animation	*	0 €	*	*	0 €
Collections	4 534	90	5 006	4 549	1746
Fonds propre (titres)	488	578	470	443	512
Nbre de prêts (2019)	12 401	11	9 958	10 980	1 266
Nbre d'adhérents	166	4	315	109	97
Gestion informatique/logiciel	*	Pas d'informatisation	*	*	BGP
Accès internet public Nbre de postes informatique	Oui 1 poste + Wifi	Non	Oui 2 postes + Wifi	Oui 1 poste + Wifi	Oui 1 poste
Fréquentation (2019)	3 727	40	3 313	2 972	777

Annexe 2. **Plan CTL**

Deux objectifs : structurer le réseau et élargir les publics

Trois axes :

- Mise à niveau du réseau communautaire
 - Diagnostic du réseau actuel
 - Harmonisation du niveau de service : définition d'un socle commun
 - Propositions d'évolution : orientations stratégiques
- Proposer un accès équitable aux ressources en matière de lecture publique
 - Organiser la formation des personnels
 - Développer la médiation numérique
 - Développer les actions d'animations communes
- Promouvoir les actions en direction de publics spécifiques
 - Les publics en difficultés
 - La jeunesse
 - Les personnes âgées : développer le portage à l'échelle intercommunale

Annexe 3. Plan de financement

Plan de financement CTL			Part Cc	Autres sources de financement	Part Drac
2021	diagnostic territoire	12600		6300 leader ?	
	action de formation outils textiles	2400			
	démonstration casques réalité virtuelle	800			
	Projections Cinékid	1370			
	Achat de 5 liseuses	750			
	Prix "Lirenbib"	350			
	Café parents	800			
		19070		6300+3300	10000
2022	Mobilier FAL	4000			
	Collections FAL	1500		aide acquisitions CNL	
	Animations "Publics spécifiques"	1400			
	Terre de jeux	2000			
	spectacle petite enfance	1000		PACT 1600	
	accueil auteur Pierre Delye	1500			
	spectacle avant scène Pierre Delye	1000			
	Lire à la plage : mobilier, collections...	4000		CAF ?	
	Projections Cinékid	1370		CAF ?	
	Prix "Lirenbib"	350			
	Café parents	800			
		18920		1600+3300	10000
2023	vehicule intercommunal	15000		7500 leader ?	7500
	Projections Cinékid	1370			
	accueil auteur Christian Voltz	1500			
	Exposition Christian Voltz	2200			
	Spectacle Nathalie Tual	1000			
	Prix "Lirenbib"	350			
	Café parents	800			
		22220		7500+3300	10000
		60210			

Annexe 4. Contrat Territoire-Lecture

Entre

L'État – Ministère de la culture et de la communication
DRAC Centre-Val de Loire
6 rue de la Manufacture
45043 Orléans Cedex
Représentée par ...

Et

La Communauté de Communes Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse
8 rue du Gaz
36200 Argenton sur Creuse
Représentée par ...

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

L'initiative des contrats Territoire-Lecture élaborée par les services du ministère de la Culture favorise depuis 2010 l'accompagnement et les encouragements de l'État auprès des collectivités territoriales engagées sur leurs territoires par une volonté de diffusion de la lecture sous toutes ses formes en répondant à des axes structurants fixés par les assemblées délibérantes.

Dans l'esprit d'une vaste diffusion en territoire de la lecture publique, le ministère de la Culture a rappelé l'objectif pour l'État « *d'accompagner les collectivités territoriales volontaires dans une transformation des bibliothèques en maisons de service public culturel de proximité, cœur des politiques publiques d'émancipation sur l'ensemble du territoire* » dans le cadre du Plan en faveur des bibliothèques « *Ouvrir plus, ouvrir mieux* » présenté le 10 avril 2018.

La Cc Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse est composée de 21 communes. Elle est issue de la fusion des Cc du Pays d'Argenton et du Pays d'Éguzon-Val de Creuse, intervenue le 1^{er} janvier 2017, deux communautés de communes très rurales, avec en moyenne 40,42 hab/km².

La commune la plus importante est celle d'Argenton-sur-Creuse, avec 4 902 habitants. Parallèlement, coexistent deux pôles-urbains : Éguzon et Saint-Gaultier. Les faibles densités de population et l'absence d'un grand centre urbain favorisent le développement d'un cadre de vie agréable et plébiscité, dans un environnement naturel et patrimonial remarquable et préservé. Ce territoire profite d'un dynamisme fort, avec un investissement de la population locale dans un tissu associatif très dense. Les offres culturelles (nombreux événements culturels sur l'ensemble du territoire : fête de la Châtaigne à Éguzon, École des peintres à Crozant, Festival Debussy et Festiv'été à Argenton, 2 musées de France, 11 bibliothèques, un site archéologique, un cercle laïque, etc.) et sportives (Club omnisports de 2 000 adhérents à Argenton, le lac d'Éguzon, un club nautique, des stages de voltige aérienne et de vol à voile, un championnat de France de Dragster, un championnat de ski nautique à Eguzon, etc.) sont fortement développées. La volonté est de préserver ce patrimoine local, ainsi que le patrimoine naturel avec les paysages qu'offrent la Vallée de la Creuse et le lac d'Éguzon.

La Cc possède une compétence facultative qui s'exerce sur le réseau de bibliothèques gérées par des équipes professionnelles statutaires.

La Bibliothèque Municipale Rollinat d'Argenton a été créée en 1985, et devient intercommunale en décembre 1993, date de la création de la Communauté de Communes.

L'établissement est ouvert six jours sur sept, avec 29 heures d'ouverture par semaine. Sa superficie est de 877 m².

Il est situé à Argenton, ville la plus importante de la Communauté (4 902 habitants) et constitue la bibliothèque centrale d'un réseau de lecture publique comprenant trois autres bibliothèques.

La Bibliothèque George Sand de Saint Gaultier qui intègre la Communauté de Communes du Pays d'Argenton en 2013 (1 827 habitants) est ouverte 14 H par semaine. Sa superficie est de 194 m²

La Bibliothèque Sylvain Déglantine au Pêchereau (1 859 habitants) est ouverte 7 heures par semaine. Sa superficie est de 135 m².

La Bibliothèque Guillaume Budé à Saint-Marcel (1 585 habitants) est ouverte 7 heures par semaine. Sa superficie est de 119 m².

Sur le reste du territoire, les bibliothèques municipales, qui dépendent du réseau départemental, ont un profil hétérogène : 2 équipements de niveau 3 à Eguzon et à Velles, 5 points-lecture à Badecon-le-Pin, Chasseneuil, Le Menoux, Le Pont-Chrétien et à Mosnay.

Un état des lieux rapide des établissements de lecture publique fait apparaître donc de fortes disparités, des chiffres inégaux selon les structures et les moyens, mais montrent un maillage déjà actif du territoire.

La Cc souhaite inscrire son action dans le cadre d'un « contrat territoire lecture » dont le cadre est adapté aux caractéristiques de son contexte rural, qui lui permettra d'affirmer sa volonté d'animer ce réseau et d'offrir à tous les habitants du territoire un accès équitable à l'offre de service en matière de lecture publique.

Ainsi l'État et la Communauté de Communes Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse ont choisi de s'inscrire dans le cadre de la proposition du ministère de la Culture visant à développer un Contrat Territoire-Lecture dans le but de mettre en œuvre en pleine cohérence les orientations du ministère de la Culture en faveur des bibliothèques et les actions concrètes adoptées et attendues dans la Communauté de Communes.

Le Contrat Territoire-Lecture est un outil de contractualisation entre l'État et une collectivité territoriale autour d'un projet de développement de la lecture. Ce dispositif repose sur un cofinancement entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la collectivité intéressée ainsi que sur une méthodologie intégrant un diagnostic de territoire, la tenue régulière d'un comité de pilotage et une évaluation finale.

Les partenaires s'engagent à mettre en cohérence leurs politiques et moyens pour la promotion de la lecture publique, ainsi qu'à créer des outils de réflexion, de mise en œuvre et d'évaluation de ce contrat.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les objectifs partagés par les parties et les moyens mis à disposition pour les atteindre. Elle définit les modalités de collaboration de d'échange au cours des trois années du partenariat.

D'autres partenaires territoriaux pourront éventuellement être approchés pour être associés à cette démarche. La participation de chaque nouveau partenaire sera actée par avenant au présent Contrat Territoire Lecture.

Article 2 : Objectifs du contrat territoire-lecture

Le Contrat Territoire Lecture 2021-2023 signé entre l'État et la collectivité s'adresse à toute la population du territoire ; il cible plus particulièrement les publics en difficulté, la jeunesse et les personnes âgées.

Les objectifs les suivants :

- améliorer la structuration du réseau
- élargir les publics

Article 3 : Axes stratégiques et actions

Les signataires décident de poursuivre leurs actions selon les axes suivants :

Premier axe : mise à niveau du réseau communautaire

- diagnostic du réseau actuel
- harmonisation du niveau de service par la définition d'un socle commun (carte commune, logiciel commun)
- propositions d'évolutions et d'orientations stratégiques

Deuxième axe : proposer un accès équitable aux ressources en matière de lecture publique

- organisation de la formation des personnels
- élargissement de la médiation numérique
- développement des actions d'animations communes

Troisième axe : promouvoir les actions en direction de publics spécifiques

- les publics en difficultés avec un fonds « Facile à Lire »
- la jeunesse
- les personnes âgées avec le développement du portage à l'échelle intercommunale

Article 4 : Gouvernance et coordination

La coordination

Un chef de projet assure la coordination générale du contrat territoire lecture. La directrice du réseau des bibliothèques de la Vallée de la Creuse est désignée comme chef de projet. En tant que tel, le chef de projet s'engage à fédérer les partenaires autour des actions retenues, à assurer la coordination administrative et logistique des différents projets et s'assure du bon accompagnement des intervenants culturels. Le chef de projet travaille en collaboration étroite avec les différents acteurs culturels du territoire susceptibles d'entrer dans le cadre du contrat territoire lecture.

Pour ce faire, le chef de projet s'appuie sur un comité de pilotage susceptible de proposer, développer et conforter les orientations du dispositif.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage a pour rôle de définir les grandes orientations du contrat territoire lecture, les partenariats, les moyens humains, financiers et matériels spécifiques nécessaires chaque année. Il procède à la validation des projets qui seront soutenus et à leur évaluation.

Constitue le comité de pilotage :

- Le président de la Communauté de Communes
- Le directeur général des services
- Les vice-présidents à la culture
- La directrice du réseau des bibliothèques de la Vallée de la Creuse
- La directrice adjointe de la Bibliothèque Départemental de l'Indre
- Le directeur de la DRAC Centre-Val de Loire

Le comité technique

Constitué des bibliothécaires et des élus du réseau ainsi que de la BDI, le comité technique établit le diagnostic du réseau actuel.

Article 5 : Durée

Le présent contrat lie les partenaires pour une durée de 3 ans et débute à compter de la date de signature.

Article 6 : Dispositions financières

Intégrer le plan de financement année par année, axe par axe

Article 7 : Evaluation

L'évaluation portera sur la conformité des résultats aux objectifs décrits dans l'article 2 ci-dessus et dans l'impact des actions du présent contrat au regard de l'intérêt général. Les parties conviennent d'évaluer la mise en place des programmes d'actions annuels trois mois avant la fin des premiers exercices, sur le fondement des bilans transmis chaque année par le chef de projet. Elles s'engagent mutuellement à assurer, trois mois au moins avant le terme de la convention, la tenue d'une réunion de bilan et d'évaluation avec les partenaires.

Article 8 : Communication

La collectivité s'engage à mentionner le concours de l'État lors de la communication autour des actions menées dans le cadre du contrat territoire lecture.

Article 9 : Modifications

Le présent contrat ne peut être modifié que par avenant signé par les parties. Les avenants ultérieurs feront partie du contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions que le régissent.

Article 10 : Règlement des litiges

En cas de désaccord entre les parties, une réunion de concertation devra obligatoirement rechercher les voies et les moyens permettant de poursuivre l'exécution du contrat, dans un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs du désaccord. En cas de désaccord persistant, la présente convention sera interrompue.

Les éventuels litiges résultant de l'exécution de la présente convention sont de la compétence du tribunal administratif d'Orléans.

Article 11 : Résiliation

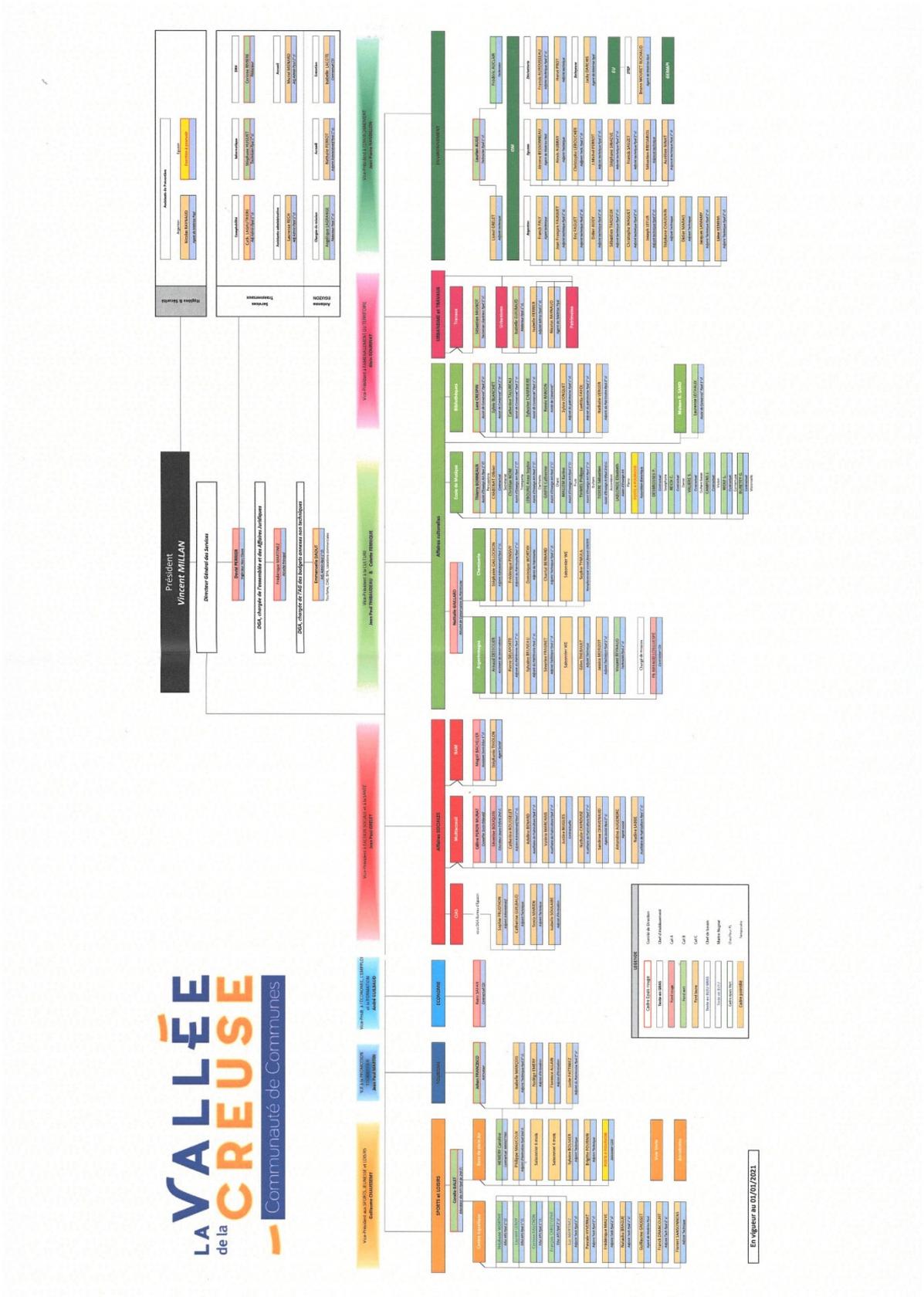
En cas de non-respect par l'une des parties des obligations résultant du présent contrat, celui-ci pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse. La résiliation entraînerait le reversement partiel ou total des sommes perçues.

Fait à ..., le ...

Pour l'État

Pour la Communauté de Communes
Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse

Annexe 5. Organigramme



L'harmonisation du niveau de service de lecture publique à l'échelle du territoire communautaire - Communauté de Communes Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse

Afin d'aider les collectivités territoriales à développer leur politique de lecture publique, l'État a mis en place les contrats territoire-lecture. C'est par ce moyen que la Communauté de Communes Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse souhaite harmoniser et équilibrer son service de lecture publique dans les 11 bibliothèques qu'elles possèdent.

Mots-clés : harmonisation, lecture publique, contrat territoire-lecture, bibliothèque

Harmonization of the level of public reading service regarding the community territory - Communauté de Communes Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse

In order to help regional governments to develop their public reading policy, France established Contrat Territoire-Lecture. By that contract, the federation of municipalities Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse wishes to harmonize and to balance its public reading service in the 11 libraries of its territory.

Keywords: harmonization, public reading, contrat territoire-lecture, library

